

ATTESTATION D'EXONERATION

Taxe sur les débits de boissons pour les associations sportives,
éducatives ou sociales.

(Disponible si éligibilité, auprès de l'Administration communale)

Il est demandé aux A.C. de n'utiliser **que ce seul modèle** pour des questions d'uniformité et d'intégralité. Nous attirons votre attention pour que, **seule l'association éligible à l'exonération, ayant reçu son avertissement-extrait de rôle 2024**, sollicite l'attestation en mentionnant **obligatoirement le numéro d'article de rôle 2024** repris sur l'invitation à payer la taxe sur les débits de boissons. Il ne sera pas donné suite à toute attestation incomplète.

Exercice : 2024

N° d'article de rôle : (champ obligatoire)

Je soussigné(e) :

Bourgmestre à la Commune de :

Atteste que l'association dénommée :

T.V.A (n°d'entreprise)

Adresse d'exploitation de l'association

Code postalLocalité

Représentée par

En sa qualité deGSM

Qui s'engage à maintenir les conditions ci-après pendant la durée de l'exercice fiscal **2024** :

- Poursuit, sans but lucratif, l'(les) objet(s) social (aux) suivant(s) :

.....
.....

- Organise un débit de boissons à titre accessoire donc le bénéfice d'exploitation est affecté au financement de la réalisation de cet (ces) objectif(s)

- Et que ce débit de boissons est ouvert au public 4 jours ou moins par semaine en moyenne annuelle.

Fait à le

Pour l'association,

Le Bourgmestre,

Sceau communal